

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/10/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2823

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un bassin de protection contre les crues décennales sur le ruisseau de la Rasette (bassin versant du Rivassoux) à Durtol

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier BIANCHI

Président de Clermont Auvergne Métropole

RCS / SIRET

2 4 6 3 0 0 7 0 1 0 0 2 3 1

Forme juridique

EPCI à fiscalité propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie applicable: - 21-e : Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.	Rubriques de la nomenclature IOTA: - 3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues - 3.1.5.0 : Travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la lutte contre les crues décennales, Clermont Auvergne Métropole va aménager un bassin d'orage de 1700 m³ sur le ruisseau la Rasette à Durtol, en amont du passage sous la voie SNCF et des secteurs urbanisés.

Le projet ne prévoit aucun travaux de démolition.

Le cours d'eau franchira la future digue par le biais d'une buse sur une longueur de 10 m. Un régulateur de débit permettra de limiter le rejet pour qu'il soit compatible avec la capacité des réseaux aval. Un chenal sera aménagé pour concentrer les écoulements faibles en fond de bassin. Une surverse assurera le déversement des eaux excédentaires (> T 10 ans).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de:

- améliorer le transit des eaux pluviales,
- assurer la sécurité des riverains,
- prévenir les risques d'inondation et de submersion,
- réduire les surcharges hydrauliques des réseaux,
- limiter les impacts des débordements sur les biens matériels
- libérer des zones de débordements privilégiées pour les crues courantes dans un espace naturel et agricole

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise du chantier est en dehors de toute voie de circulation existante. Elle sera entièrement clôturée et les zones non impactées directement par les travaux seront mis en défens pour éviter les destructions de milieux naturels et les incidences sur les terres agricoles.

Le durée prévisionnelle des travaux est de l'ordre de 3 mois selon le phasage suivant:

- décaissement de l'assise du remblai : 1 semaine
- mise en œuvre du remblai : 2 mois
- végétalisation : 2 semaines

Les travaux seront réalisés en fin d'été/automne pour bénéficier de la période d'étiage et éviter les risques d'orages estivaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien sera réalisé par Clermont Auvergne Métropole.

Il consistera en un entretien courant (fauche et ramassage des débris) et une surveillance régulière des éventuels embâcles et leur enlèvement. Des visites de surveillance seront mises en place (fréquence bimestrielle et après chaque phénomène naturel susceptible d'affecter la zone). Elles porteront sur les orifices de vidange, l'état des berges et aménagements annexes.

L'usage des pesticides sera proscrit sur les espaces verts accompagnant le projet.

Les visites pourront entraîner des travaux d'entretien et de réparation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature IOTA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de stockage	1 700 m ³
Emprise au sol totale (bassin + digue)	2 820 m ²
Hauteur de la digue	2.50 m au point le plus haut
Longueur de la buse	10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de la Fuidarne à Durtol

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 04' 85" 18 Lat. 45° 79' 59" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Durtol

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La commune de Durtol est concernée par le classement UNESCO Chaîne des Puys-faille de Limagne et sa zone tampon (02/07/2018)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'inventaire réalisé dans le cadre du projet a confirmé l'absence de zone humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN Pi de l'agglomération clermontoise a été approuvé par arrêté préfectoral n° 16-01593 du 8 juillet 2016. La commune de Durtol est concernée par ce plan mais le projet n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites les plus proches : - un des secteurs classés au titre des "vallées et coteaux thermophiles au Ners de Clermont-Ferrand" (FR8301036) à plus de 3.5 km - un des secteurs classés au titre de la ZSC "Chaîne des Puys" (FR8301052) à 5 km à l'Ouest
D'un site classé ?	☒	☐	Le site retenu pour le bassin d'orage est situé à 800 m du périmètre de protection MH 500 m du Sanctuaire de Trémonteix

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de matériaux pour la construction de la digue
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux seront réalisés dans une prairie pâturée qui ne présente aucun enjeu écologique. L'ouvrage sur le ruisseau n'induit pas de nouvelles discontinuités écologiques dans la mesure où le ruisseau est ensuite canalisé sous la traversée de Durtol.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet impacte une prairie pâturée sur une surface de l'ordre de 2 800 m ² . La majeure partie de l'emprise (hors digue) sera laissée à son usage actuel après aménagement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site n'est inclus dans le zonage du PPRNPI de l'agglomération clermontoise. Néanmoins, compte tenu de son rôle de protection des zones urbaines contre les crues décennales, il sera inondé en période d'orage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic va être temporairement modifié durant la phase travaux (véhicules de chantier, apports de matériaux et fournitures).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'utilisation d'engins motorisés durant la phase chantier risque d'entraîner des nuisances sonores mais de façon temporaire uniquement, pendant les horaires de travail (8h-17h, hors week-end et jours fériés).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet peut produire des déchets terreux pendant la phase chantier (déblais non réutilisés). En phase d'exploitation, les principaux déchets produits seront des déchets verts (tonte et d'entretien des espaces verts).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La modification d'usage (pâturage) sera temporaire (phase chantier). Retour à l'usage actuel prévu après travaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature IOTA. Le dossier provisoire est joint en annexe du présent formulaire.

Une étude floristique a été réalisée dans l'emprise du projet; Elle est également jointe en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les seules incidences qui pourraient engendrer une dégradation du milieu naturel seront temporaires (phase travaux). A terme, le projet aura un impact positif en terme de protection contre les inondations.

De plus, le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale traitant des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques.

Pour ces raisons, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : dossier provisoire de demande d'autorisation au titre de la nomenclature IOTA

Annexe 2 : étude floristique, habitats et inventaire des zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Clermont-Ferrand

le, 19/10/2020

Signature

